

COMMUNE DE SAINT-ESTÈPHE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 À DIX-HUIT HEURES TRENTE

Élus présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA (A partir de la question n° 5), Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Élus absents, mais représentés :

Claude GAUZARGUES procuration à Patricia CÉCINAS, Nicolas MIQUAU procuration à Romain CERVINO, Olivier MANEIRO procuration à Thomas LASSALE

Élus absents, mais excusés : Carmen FAUCHEY, Rémi DENJEAN

NUMÉRO DÉLIBÉRATION	OBJET	VOTE
01-04042023	Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2023	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 16
02-04042023	Approbation du Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal - Budget Principal	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 16
03-04042023	Vote du Compte Administratif 2022 - Budget Principal	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 15
04-04042023	Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget Principal	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 16
05-04042023	Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
06-04042023	Étude et vote du Budget Communal Primitif 2023	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
07-04042023	Vote des subventions 2023	Approuvée à l'unanimité des votants pour chaque subvention
08-04042023	Salon du livre 2023 - Demande de subvention	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 16 ABSTENTION : 1 (Michelle SAINTOUT)
09-04042023	Salon du livre 2023 - Tarifs	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
10-04042023	Convention de participation avec la radio AQUI FM	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
11-04042023	Participation au projet pédagogique élaboré par le collège Pierre de Belleyme	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
12-04042023	Inscription et balisage du chemin d'Amador au titre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
13-04042023	Régularisation empiètement passe communale sur parcelles privées situées à Aillan Sud	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
14-04042023	Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Locales	Le Conseil Municipal a pris acte du tableau des décisions

Saint-Estèphe, le 06 avril 2023

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE

